

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - Désignation

- Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
- AMS Groupe : l'ensemble des Organismes de Formations appartenant au Groupe AMS, à savoir les sociétés AMS, AMS Compétences (EVANEO) et TARGET 9000.
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Nom de l'organisme
- Participant : la personne physique qui participe à une formation ou bénéficie d'un accompagnement.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Article 2 - Objet et champ d'application

AMS Groupe crée et dispense des formations INTER et INTRA entreprises, au sein de ses centres de formation situés à :

- Aix-en-Provence : Immeuble Le Mansard – entrée B - Place Romée de Villeneuve -13090 AIX-EN-PROVENCE
- Nîmes : Kilomètre Delta – 78 rue John Mac Adam – 30900 Nîmes

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par un Organisme de Formation filiale d'AMS Groupe, et ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre AMS Groupe et le Client. Toute commande de Formation passée auprès d'AMS Groupe emporte de plein droit adhésion pleine et entière du Client aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document.

Article 3 – Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute demande de Formation auprès d'AMS Groupe doit être établie au moyen d'un bulletin d'inscription, dûment complété par le Client, qui doit être accepté par AMS Groupe, ou d'un devis signé par les deux parties.

L'inscription à une Formation emporte acceptation sans réserve par le Client du contenu de la Formation et des prérequis fixés par AMS Groupe.

En cas de règlement par un Opérateur de Compétences (OPCO), le Client doit en faire la mention expresse dans le bulletin d'inscription ou le devis. Il appartient au Client qui est solidairement débiteur, de transmettre à l'OPCO concerné la demande de prise en charge avant la date de Formation prévue, et de s'assurer de l'acceptation de cette prise en charge.

Dès réception du bulletin d'inscription signé par le client, une convention de formation professionnelle continue sera établie en double exemplaire pour envoi au Client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

AMS Groupe définit le niveau requis pour suivre chacune des formations qu'elle propose. Il appartient au Client de s'assurer que les participants disposent du niveau requis pour suivre la formation avec profit.

Convocation

Pour les actions de formation INTER entreprises en centre de formation AMS Groupe, une convocation nominative accompagnée d'un plan d'accès est adressée au Client pour chaque Participant dans les 15 jours précédents le début de la session de formation.

Pour les actions de formation INTRA entreprise, le client est chargé de convoquer ses participants.

Evaluation des connaissances et justificatifs

A l'issue de la formation, une évaluation des connaissances est proposée aux Participants et les pièces justificatives (certificat de réalisation, feuille d'émargement, facture acquittée, ...) seront adressées sur demande au Client ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

Article 4 - Accès aux locaux

Le Client s'engage à respecter en son nom et en celui de ses salariés participants, le règlement intérieur d'AMS Groupe.

Dans l'hypothèse où la formation aurait lieu chez le Client, celui-ci s'engage à fournir ou à autoriser l'accès du matériel nécessaire au formateur et Participants et à souscrire les assurances nécessaires au bon déroulement du stage.

Article 5 - Conditions financières et modalités de paiement

Le tarif par Participant ou par groupe de Participants est indiqué soit sur le Devis si celui-ci a été établi, et/ou sur la convention simplifiée de formation professionnelle.

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Ils comprennent les frais d'animation, la documentation remise aux participants et le matériel pédagogique. Les frais de déplacement et d'hébergement du formateur peuvent être intégrés au prix de la formation ou facturés en sus, tel que précisé dans le devis et/ou la convention de formation.

Toute session ou cycle de Formation commencé est dû en totalité par le Client. Sauf disposition contraire énoncée dans le Bulletin d'Inscription ou le Devis, les factures sont payables comptant sans escompte, à réception de facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De fournir l'accord de financement par l'OPCO lors de l'inscription.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si AMS Groupe ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 6 - Conditions de remplacement, de report et d'annulation d'une séance de formation

Remplacement de Participant

Le Client conserve la faculté de remplacer sans frais un Participant par une autre personne de son entreprise, sous réserve de respecter les prérequis énoncés à l'Article 1. Les noms et coordonnées des remplaçants des Participants doivent être communiqués sans délai par écrit à AMS Groupe, ce au plus tard la veille de la formation prévue (possibilité de le faire par courriel et/ou par courrier).

Annulation d'inscription ou de session

Toute annulation d'inscription ou d'une session de formation du fait du Client doit être effectuée par écrit, par mail ou par courrier auprès du contact formation d'AMS Groupe.

Pour toute annulation d'inscription ou d'une session de formation du fait du Client, ou en cas d'absence du Participant inscrit, AMS Groupe facturera au client une indemnité forfaitaire selon les modalités ci-après :

Formations INTRA entreprises

- 50% du prix de la Formation annulée pour toute demande d'annulation réceptionnée par AMS Groupe entre 30 et 15 jours calendaires avant la date de formation prévue ;
- 100 % du prix de la Formation annulée pour toute demande d'annulation réceptionnée par AMS Groupe moins de 15 jours calendaires avant la date de Formation prévue. Il en est de même en cas d'absence du Participant inscrit le jour de la Formation.

Ce dédit ne peut en aucun cas s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.

Formations INTER entreprises

- 50% du prix de la Formation annulée pour toute demande d'annulation réceptionnée par AMS Groupe entre 6 et 3 jours calendaires avant la date de formation prévue ;
- 100 % du prix de la Formation annulée pour toute demande d'annulation réceptionnée par AMS Groupe moins de 3 jours calendaires avant la date de Formation prévue. Il en est de même en cas d'absence du Participant inscrit le jour de la Formation.

AMS Groupe se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation pour des motifs tels que grève des transports, intempéries, absence du formateur, manque de participants et toutes autres circonstances indépendantes de leur volonté. Dans ce cas, elle informe le Client dans les plus brefs délais. En cas d'annulation par AMS Groupe, celle-ci propose au Client de nouvelles dates afin de convenir d'une nouvelle session de Formation. A défaut d'accord, AMS Groupe restitue les éventuelles sommes versées par le Client au titre de la Formation annulée, sans autre indemnité.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, AMS Groupe ne pourra être tenue responsable à l'égard de son Client. Ce dernier sera informé par écrit.

Article 7 – Programme de la formation

S'il le juge nécessaire, le formateur / consultant d'AMS Groupe pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. En dehors des formations réglementaires et industrielles dont le programme est prédéfini et imposé, les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Article 8 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Des documents et supports de stage peuvent être remis aux stagiaires, AMS Groupe se réserve l'entière propriété de leur contenu.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'AMS Groupe. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société AMS sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données, les informations demandées au Client sont nécessaires à la prise en compte de l'inscription des Participants aux Formations et sont destinées aux services d'AMS. Ces informations pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'AMS Groupe ou l'une de ses filiales pour les besoins de l'exécution du Contrat.

AMS Groupe s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès d'AMS Groupe. L'adresse mail de contact pour toute demande est : dsi@ams-groupe.com

Article 10 – Responsabilité et Assurance

Le Client, ou selon le cas le Participant, s'oblige à souscrire pendant a durée de la formation une Assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par des agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'AMS Groupe ou des Participants.

Article 12 : Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société AMS et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'Aix en Provence.

Fait à AIX EN PROVENCE

Rev. 0 du 03 janvier 2024